



**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 17 novembre 2025 à 19h00

PRESENTS : MM. MUFFAT Sophie, , BAUD Mickaël, BAUD Nadine, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET Francis, RAMEL Benoît, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

ABSENTE EXCUSEE : MM. CAVET Carole, GEROUDET David.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme BAUD Nadine.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 octobre 2025**

Les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu.

2. FINANCES :

❖ Décision modificative – budget principal :

La notification 2025 du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales) est parvenue le 17 juillet 2025. Les EPCI disposent de 2 mois pour déroger à la répartition de droit commun du FPIC. La CCHC a donc eu jusqu'au 17 septembre 2025 pour se prononcer.

Depuis 2021, la CCHC a toujours dérogé à la répartition de droit commun pour la part d'augmentation annuelle.

La notification 2025 fait apparaître une contribution globale du territoire de 2 248 332 € contre 1 739 276 en 2024 soit une augmentation conséquente de 509 056 € (+ 29,3 %).

Pour La Côte d'Arbroz,

	2024	2025
Répartition de droit commun	15 342,00 €	20 525,00 €
Répartition libre	12 389,00 €	17 036,17 €

Au vu de cette décision, il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits inscrit au budget, il est exposé les changements suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries	3 000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 000,00 €	
D 7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et interco		3 000,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		3 000,00 €

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

❖ Versements :

- Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : 90 713 € - Inscrit BP : 100 000 €
- Compensation financière Genevoise (CFG) : 5 316 € - Inscrit BP : 5 000 €

❖ Délégation du Maire de signer les marchés

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'une consultation en procédure formalisée a été lancée le 15 octobre 2025 pour une remise des offres le 15 novembre à 18h00. Il s'agit d'un marché unique pour l'acquisition d'un tracteur et de ses équipements.

Il est décidé de confier à Madame le Maire, pour la période du 17 novembre au 31 décembre 2025, délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 300 000 € hors-taxe

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

3. FORETS :

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la vente de bois :

- bois câblé sur les parcelles cadastrées section A n°1578 et n°1588 situées au lieu-dit L'Enversin ;
- bois renversé durant l'hiver sur de la parcelle cadastrée section A n°1237 située lieu-dit Les Rousalets.

Madame le Maire propose la vente du bois aux tarifs suivants :

	Prix HT du m ³
Bois renversé	29,17 €
Epicéa	16,67 €
Sapin	16,67 €

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

4. URBANISME :

❖ Examen des dossiers en cours

Permis de construire :

Mme FRECAUT et Mr CAROFF

Route des Nants

Modificatif : agrandissement balcon et modifications ouvertures

Accordé

Déclaration préalable :

Mr VALDENAIRE Route des Etoves Pose d'une fenêtre Accordé
Mme DESVARREUX Route du Col Modification escalier et balcon existants En cours d'instruction.

5. QUESTIONS DIVERSES :

❖ Repas des ainés : dimanche 14 décembre au Rateli.

❖ Commission Finances : Lundi 1^{er} décembre à 18h.

❖ P.V. du conseil d'école La Côte d'Arbroz/Essert-Romand :

1- Effectifs : Constat 2025-2026 :

- Maternelle : 17 élèves : 4 PS, 7 MS et 6 GS
- Elémentaire ; CP 8 – CE1 7 – CE2 5 – CM1 6 – CM2 10

Total RPI : 53.

2- Prévisions pour 2026-2027 :

- Maternelle : 17 élèves : 6 PS, 4 MS, 7 GS
- Elémentaire ; 6 CP – CE1 8 – CE2 7 – CM1 5 – CM2 6

Total RPI : 49 élèves.

3- Programme EVAR :

Un domaine a été ajouté dans les nouveaux programmes d'enseignement à la maternelle et à l'élémentaire : « Education à la Vie Affective et Relationnelle » (EVAR)

Objectif : réduire les violences, de toutes formes. Le programme compte 3 points :

- Se connaître et grandir : Aider les élèves à comprendre leur corps et leurs émotions.
- Construire des relations : Favoriser des interactions respectueuses entre les élèves et prévenir le harcèlement.
- Trouver sa place dans la société : Encourager la responsabilité et la citoyenneté éclairée. Recommandations institutionnelles : 3 séances par an, pouvant être menées par l'enseignant et en appui de l'association « Choupachou » la seule autorisée à intervenir dans les écoles. Nous sommes dans l'attente de leur retour.

4- Expositions aux écrans : dernières recommandations

Des repères pour chaque âge, applicables à la maison et à l'école ont été définis :

- Avant 3 ans : proscrit
- Entre 3-6 ans : déconseillé et exceptionnel
- 6-9 ans : limité et encadré
- 9-12 ans : modéré et encadré

* Dans le cadre scolaire, nous veillons à ce que les temps d'expositions aux écrans soient surveillés et raisonnés (temps et contenu).

5- Projet : classe de mer (CP à CM2) :

- 10 jours en classe de mer à Belle-Ile-en-mer
- le matin les élèves seront en classe, au centre d'hébergement (cahier de classe de mer : production d'écrit, Questionner le monde...)
- au programme l'après-midi : étude du milieu dunaire, étude ornithologique, pêche à pied, kayak de mer, visites culturelles (grand phare, maison du littoral...), grand jeu coopératif
- déplacement en bus, avec l'entreprise Gagneux
- financement partagé entre les deux mairies, l'APE, le département et les familles pour un total de 38 399 euros.
- Le centre d'hébergement coûte 26 799 euros (pension complète, les animateurs, les activités, le trajet en bateau, le transport sur place) et le transport- bus 11 600 euros.
- Nous demanderons aux familles une participation de 200 euros par enfant pour tout le séjour.
- Il sera possible d'étaler les paiements pour ceux qui le souhaitent
- Nous avons conscience que la classe de découverte ne fait pas partie des habitudes de l'école. Pour vous rassurer, 26 écoles de la circonscription sont parties l'an dernier, dont par exemple une école maternelle 6 jours en Italie. Le projet sera validé par l'Inspection, par la Direction départementale et si besoin le Directeur académique.
- Une réunion d'information sera proposée à toutes les familles pendant l'hiver, lorsque nous aurons toutes les informations nécessaires. Lors de ce temps, nous présenterons le déroulement détaillé du séjour et serons disponibles pour les questions.

- Nous travaillons de très près avec une conseillère pédagogique de la circonscription d'Evian, référente en classe de découverte. Sur ses conseils, nous considérons que l'ensemble de l'école partira, ce qui se passe dans toutes les écoles. Un ajustement des effectifs s'effectuera quelques semaines avant le départ.
- Notre école a un profil particulier : petit effectif, RPI... Nous étudions les différentes options pour les élèves non-participants. Pour l'instant aucune réponse finie et institutionnelle n'est donnée. Nous informerons les parents lors de la réunion en novembre.

Nous remercions la mairie de la Côte ainsi que Marjolaine pour les trajets en bus lors des sorties scolaires. La réduction du coût de transport est très significative.

Prochain conseil le 15 décembre 2025 à 19h00.

Madame le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 h 00.

Le Maire,
Sophie MUFFAT



Le secrétaire,
Nadine BAUD

